Notice sur l'origine
des armoiries.

XXII : -
213

SUHANDI

Item Id :0910222862

PERPUSTAKAAN NASIONAL RI.
Tanggal : 5 Maret 2012
No. Induk : 19739/PN-MUSEUM/'12
BIB - ID : 000 - 43676660
Beli / Hadiah : Ex. Museum

PERPUSTAKAAN NASIONAL

NOTICE SUR L'ORIGINE DES ARMOIRIES.

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA

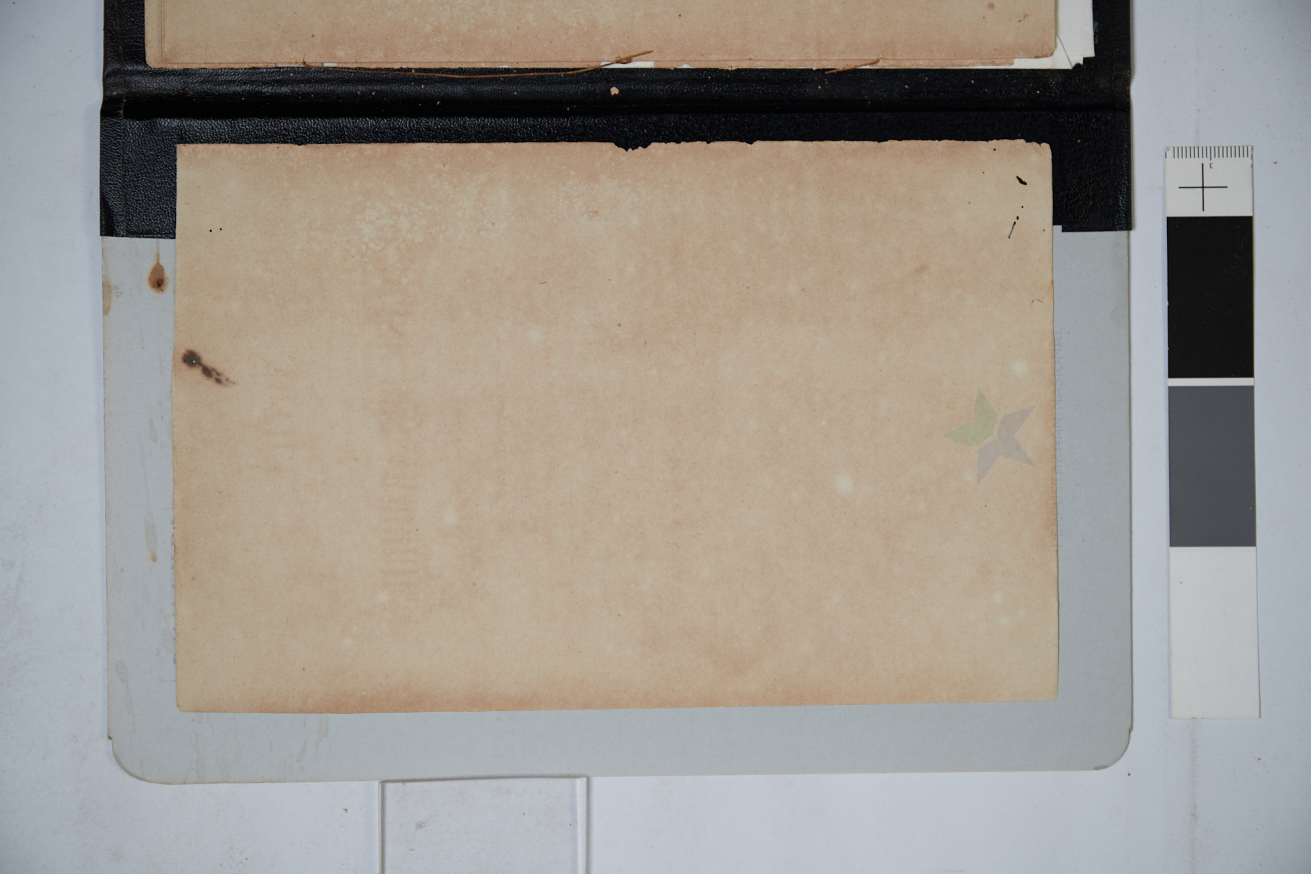

XXII,213

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DES ARMOIRIES;

PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

(Extraite des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.)

ANVERS,

IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN, MARCHÉ AUX BOEUFS.

1849.

BAT. GENOOTSCHAP VAN K. EN W.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

L'O

Les arm
de signes p
néreuses d
postérité ?
souvent pr
exclusiveme
pour la for
semble qu'i
de noblesse
métaux ou
tinguer les
On sait q
qui est la
tandis que
le vert *(sin*

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DES ARMOIRIES.

Les armoiries peuvent-elles être encore regardées comme servant de signes pour exprimer, par hiéroglyphes, les actions fortes et généreuses des hommes et pour en transmettre le souvenir à la postérité ? Dans nos temps modernes où la noblesse a été si souvent prostituée à l'argent et à la bassesse, au lieu de l'accorder exclusivement, ainsi que cela devrait se faire, sans aucun égard pour la fortune, au mérite, à la vertu qui est sa source, il nous semble qu'il est plus exact de définir les armoiries : des marques de noblesse, composées de figures et d'émaux, c'est-à-dire, de métaux ou de couleurs, représentées dans un écusson pour distinguer les familles qui sont en droit de les porter.

On sait que dans la science héraldique les métaux sont l'argent, qui est la couleur blanche, et l'or, qui est la couleur jaune, tandis que les autres couleurs sont le bleu *(azur)*, le rouge *(gueules)*, le vert *(sinople)*, le noir *(sable)*, le pourpre, la couleur de chair

PERPUSTAKAAN NASIONAL

(*carnation*) pour les parties du corps humain, et la couleur naturelle (*au naturel*) pour les fleurs, fruits et animaux. On sait que le nom général de ces couleurs est celui d'*émaux*, parce qu'anciennement elles étaient émaillées sur les armes de guerre, sur le bouclier, sur la cotte d'armes, dans les bannières et les pennons. On sait que les règles de la science héraldique ne permettent pas de mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur, et que les armoiries dans lesquelles elles ne sont pas observées, s'appellent *armoiries à enquérir*. On sait que ces règles ne s'appliquent pas aux fourrures, qui sont l'hermine (*blanche à mouchetures noires*) et le vair (*blanc* et *d'un gris bleu*), et qui, sous le nom de *pannes*, sont employées dans les marques de noblesse qui nous occupe.

On sait aussi que le blason [1] est le déchiffrement ou la description des armoiries ; ce dont nous n'avons pas à traiter dans cette notice, ni des figures qui entrent dans l'écusson, ni des casques, cimiers, lambrequins, tenants, supports, devises ou d'autres pièces dont on se sert pour l'orner ou pour consacrer quelque souvenir glorieux.

Enfin, on sait tout ce qui précède. Il serait fastidieux de s'y arrêter longtemps ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est l'époque exacte de l'introduction des armoiries héréditaires dans les familles.

Quant à l'origine des armoiries, les écrivains qui en ont fait l'objet de leurs recherches et de leur méditation, ne s'accordent pas sur ce point ; leurs avis sont partagés. Il est vrai que la plupart conviennent que l'usage en est fort ancien ; mais ils ne détruisent pas le doute et l'obscurité qui règnent sur l'époque où elles ont été adoptées.

Quel est le peuple qui les a introdnites et quel est leur commencement ? Faut-il s'arrêter à l'origine fabuleuse qu'on leur a donnée en les faisant remonter à Prœtus et à Acrise, tous deux fils d'Abas,

[1] On peut consulter sur le blason les écrits de *La Colombière*, d'*André Favin*, de *Bara*, de *Spelman*, de *Segoin*, de *Geliot*, de *Varennes*, de *Moreau*, de *Scohier*, de *Menetrier*, de *Rouck*, de *Bourdelois*, etc.

roi d'Argos, qui, dit-on, monta sur le trône après le décès de son père Lyncée l'an du monde 2650, et dont la succession, à sa mort — si l'on en croit Apollodore — alluma entre les deux frères la guerre, qui aurait fait naître l'invention des boucliers et écus? Faut-il s'arrêter à l'assertion hasardée de Sichard? En parlant du roi Adraste qui acquit, d'après les historiens, une grande réputation dans la fameuse guerre de Thèbes, il rapporte que ce roi, ayant consulté l'oracle sur le destin de sa vie et sur celui de ses enfants, aurait appris qu'il devait marier ses filles, l'une à un lion, et l'autre à un sanglier, et qu'Adraste satisfit à cette prédiction en mariant l'une, appelée Argie, à Polynice (fils du roi de Thèbes), qui portait un lion dans ses armes; et l'autre appelée Deïphile, à Tydée (fils du roi de Calydon dans l'Étolie), qui portait un sanglier. On prétend que, lorsque Polynice vint à la cour d'Adraste, revêtu de la dépouille d'un lion, pour demander secours contre son frère Etéocle qui s'était emparé de la couronne de Thèbes, ainsi que Tydée, qui, après avoir tué son frère Ménalipe, se réfugia, en même temps, auprès du roi d'Argos, étant couvert d'une peau de sanglier, le roi, étonné de voir ces deux princes habillés d'une manière si extraordinaire, les questionna à ce sujet; Polynice lui répondit qu'étant de la race d'Hercule, il en portait la marque par cette peau de lion; et Tydée lui dit qu'étant issu d'Oenée, vainqueur du sanglier de Calydon, il portait cet emblème comme souvenir d'une aussi grande victoire.

Rappelerons-nous que Favin [1] dit que les armoiries sont aussi anciennes que le monde? que Segoin attribue leur invention aux enfants de Noë après le déluge? Rappelerons-nous que d'autres écrivains, se fondant sur des passages de l'Écriture sainte, ont avancé que les armoiries étaient déjà en usage du temps de David, et que son blason était un lion, porté par ses successeurs, les rois de la Judée.

Comme il est dit, dans le *Livre des nombres*, que les Hébreux, en

[1] *Théâtre d'honneur.*

PERPUSTAKAAN NASIONAL

sortant d'Égypte, campaient par tribus ou familles, ayant des enseignes et drapeaux distincts, il y a des écrivains qui en ont conclu que les armoiries étaient déjà introduites chez ce peuple.

Petra-Santa fait dériver l'origine des armoiries des temps héroïques qui ont commencé sous l'empire des Assyriens, qui avait pris une colombe pour marque distinctive [1].

D'autres historiens soutiennent que l'usage des armoiries existait chez les Grecs, qu'il leur est venu des Égyptiens, ainsi que l'admet Diodore de Sicile, et que des Grecs il a passé chez les Romains. Ces auteurs établissent leur opinion sur ce que les rois d'Égypte ornaient ordinairement leurs têtes de celles de lion, de dragon, de bœuf et d'autres animaux, et qu'à leur exemple les Grecs auraient chargé leurs casques de certains ornements, et leurs boucliers de figures [2], ce qui, en effet, est mentionné par Homère, Virgile et Pline. Il est vrai que tous les historiens conviennent que les Grecs avaient adopté l'usage de porter des symboles et des figures sur leurs casques, leurs cottes d'armes et leurs boucliers; mais ce n'est pas une raison pour ajouter foi à ceux qui vont jusqu'à assurer qu'Alexandre-le-Grand régla les armoiries et fut même l'instituteur des hérauts d'armes. Nous ne voulons cependant pas dire qu'il serait déraisonnable de citer, à l'appui de cette opinion bizarre, une chose consacrée par la numismatique, c'est-à-dire les quelques anciennes médailles d'or, représentant Alexandre-le-Grand avec un casque en tête et une tête de bélier sur l'estomac, et ayant au revers le nom de ce roi. Aussi, en consultant Nolden [3], on serait tenté de croire que l'origine des armoiries se perd dans la nuit des temps.

Si l'on ne peut s'empêcher de regarder l'époque de l'introduction des armoiries comme fort incertaine et très-obscure, on ne peut s'empêcher non plus de convenir que l'usage de ces marques de distinction a dû naître naturellement chez plusieurs

[1] Voir l'intéressant ouvrage de M. Félix Bogaerts : *Histoire civile et religieuse de la Colombe.*

[2] Limneus, *de Jur. public.*, capit. 6, lib. 5.

[3] *De Stat. nob.*, capit. 21.

nations à la fois, et qu'il doit être plus ancien qu'on le croit généralement, parce que l'esprit de domination règne dans la nature de l'homme, et le désir de s'élever au-dessus de la foule commune est tellement inné chez lui, qu'il n'est pas permis de douter que dans tous les temps et chez toutes les nations, on n'ait inventé des signes extérieurs pour se distinguer et pour signaler les hommes qui, par l'intelligence ou par de grandes actions, se montraient supérieurs aux autres; supériorité dont leurs descendants ne pouvaient manquer de chercher à perpétuer le souvenir par vanité. Depuis que le monde existe, il y a eu des guerres. Dans leurs premières guerres déjà, les hommes ont, par instinct, dû former des bandes, choisir des chefs et adopter des signes de ralliement, qui ont varié suivant leurs mœurs; et il est naturel que les signes, images ou autres figures dont ils se servaient pour se reconnaître, ont dû être placés de préférence sur les armes qu'ils employaient pour combattre. D'après cela, il n'est pas étonnant que plusieurs auteurs aient donné une si haute antiquité à l'origine des armoiries.

Revenons aux écrivains qui en ont traité. Il y en a, parmi lesquels Bude et Hopping, qui attribuent l'origine des armoiries à Jules-César; ils croient que ce fut une invention de cet empereur romain et de ses successeurs, pour exciter l'émulation parmi les soldats, lorsqu'après un beau fait d'armes, ils leur accordaient le pouvoir d'en porter ostensiblement les représentations gravées sur leurs boucliers. Pour fortifier cette assertion on a fait valoir encore une autre considération, outre celle du souvenir des belles actions, savoir celle que les noms n'ayant pu suffire pour distinguer les familles, à cause que l'adoption et l'affranchissement donnaient la faculté de porter ceux des patrons, il fallut peut-être inventer les armoiries pour distinguer les affranchis des patrons. Végèce rapporte positivement que les Romains portaient des écus figurés [1]. Le jésuite Monet prétend

[1] *De Re Militar., capit.* 18 *in princ.*

PERPUSTAKAAN NASIONAL

que, sous l'empereur Auguste, les Romains avaient des armoiries réglées, et s'appuie de la description qui se trouve dans la *Notice de l'Empire romain*, des figures des boucliers dont étaient armées les légions [1].

Tacite, le plus ancien des historiens des Germains, et que Racine appelle avec raison le plus grand peintre de l'antiquité, représente cette nation comme armée de javelots et d'écus, depuis les temps les plus reculés.

Les historiens sont d'accord que les anciens Gaulois se servaient d'écus figurés. Mais on ne peut pas avec la moindre apparence de certitude ou de probabilité, faire remonter jusqu'à cette époque l'origine des armoiries servant comme marques de noblesse. Quand on examine les différentes opinions qui ont été émises sur leur usage, on acquiert la conviction qu'il y a eu, de tous temps, pour se distinguer dans les armées, des marques symboliques, des emblèmes ou devises dont on ornait les boucliers, les cottes d'armes et les casques, et dont quelques-uns ont même passé du père au fils, suivant le témoignage de plusieurs historiens, au nombre desquels se trouve Ovide, qui rapporte qu'Egée reconnut son fils Thésée, en voyant les marques de sa race sur le pommeau de son épée; toutefois on ne saurait admettre que, dans les premiers temps, les symboles et les emblèmes dont nous venons de parler fussent des indices de noblesse héréditaire.

Nous avons remarqué dans les généalogies de plusieurs anciennes maisons — parmi lesquelles celle de Bette et de Wassenaer — dont la noblesse se perd dans la nuit des temps, qu'il y avait des membres de ces familles mentionnés comme ayant existé aux VIIe et VIIIe siècles, et qu'on leur donnait pour armoiries les mêmes couleurs et pièces principales que ces familles ont portées jusqu'à nos jours. Nous citons ces faits sans en rien conclure, et nous allons rapporter l'opinion d'un écrivain d'un rare esprit d'investigation, vivant à la fin du XVIe siècle,

[1] *Origine et pratique des armoiries à la Gauloise.*

savoir celle d'Ulysse Aldrovandus, dont les travaux sont tellement immenses que l'antiquité ne nous fournit pas d'exemple d'une vie plus laborieuse et d'un auteur qui embrassait et réunissait autant de matériaux. Dans son ouvrage en treize volumes in-folio sur l'histoire naturelle, *Lib. ornitholog. tit. usus aquilarum in insignib. vers. arma nostrata*, t. X, p. 90, cet auteur qui semble avoir tout approfondi, prétend que l'usage des armoiries transmissibles du père aux enfants a commencé au temps de Charlemagne, qui, après avoir vaincu et subjugué tant de peuples, doit avoir, dit-il, récompensé ses braves par ces marques perpétuelles de valeur. La même opinion fut énoncée avant lui par Barthelemi de Chasseneux, seigneur de Prélay, auteur des commentaires sur les coutumes de Bourgogne [1], ainsi que d'autres ouvrages: il dit positivement que Charlemagne régla l'usage des armoiries. C'est aussi l'avis de Mager [2], qui cite un diplôme de l'an 824, auquel Louis fils de Charlemagne, roi de France, et Sadiger, duc de Mosellane, ont apposé leurs signatures et les sceaux de leurs armes, le premier ayant un écu *parti*, *au 1er une aigle éployée, au 2me semé de France ; l'autre un écu à une croix et à une escarboucle.*

D'autres écrivains recommandables attribuent l'origine des armoiries héréditaires à l'empereur Henri I (fils d'Othon de Saxe), surnommé l'*Oiseleur*, auteur des premiers tournois réglés, tenus en 930 et 937 à Magdebourg; mais on peut leur objecter, avec Chasseneux, Aldrovandus et d'autres que l'invention de l'hérédité de ces marques devait déjà exister lors de ces tournois ; du moins si tel n'est pas le cas, il est bien certain qu'elle doit dater de cette époque : car Henri I avait ordonné, ainsi que le prouvent les statuts qu'il avait octroyés pour les tournois, que nul ne pouvait entrer en lice à ces exercices chevaleresques sans prouver quatre quartiers de noblesse, ce qui a dû naturellement déterminer les

[1] *Commentar. super consuetudines Burgundiæ, ac fere totius Galliæ Lugduni.* In-folio, 1517.

[2] *De advocat. armat.* capit. 5.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

nobles à établir des blasons fixes dans leurs familles, d'autant plus que plusieurs autres tournois n'ont pas tardé à avoir lieu successivement.

Une autre opinion, émise par plusieurs généalogistes et des écrivains également recommandables, est que les armoiries ne sont transmissibles du père aux enfants que depuis les croisades, pendant lesquelles les croisés se distinguaient par des armoiries, que leurs descendants, disent-ils, ont continué à porter pour perpétuer des souvenirs honorables de leurs ancêtres et relever par là leur naissance. Ces écrivains ne jugent que d'après l'opinion la plus accréditée parmi les généalogistes français, qui prétendent que les armoiries héréditaires n'étaient pas en usage avant le Xe ou XIe siècle, se basant sur ce qu'avant cette époque on ne découvre en France aucun tombeau de prince, de seigneur ou de gentilhomme qui soit orné d'armoiries, à moins qu'elles n'y aient été gravées postérieurement ; mais il y a une objection péremptoire à faire à ceux qui attribuent l'origine de ces marques de noblesse aux expéditions contre les Sarazins ou Infidèles, c'est qu'il est incontestable et reconnu par les historiens que l'Allemagne a devancé la France dans la noblesse par l'hérédité et par les tournois. Aussi Menetrier [1] est forcé de convenir que les anciens tournois ont été l'occasion des armoiries et du blason, à cause des armes et des vêtements dont on s'y servait ; à cause des couleurs qu'employaient les factions et les quadrilles pour s'y distinguer, et à cause des devises, des figures d'animaux ou d'autres marques symboliques que prenaient ceux qui assistaient à ces exercices chevaleresques ; et ceux-là avaient des armoiries. Personne ne saurait le contester.

Comme les tournois réglés ont commencé au Xe siècle, Menetrier et quelques autres écrivains français ne peuvent s'empêcher d'avouer qu'ils pensent qu'il y a apparence que les Allemands ont eu des armoiries dans ce temps là, et que de l'Allemagne l'usage en passa en France avec celui des tournois.

[1] *Origine des armoiries.*

PERPUSTAKAAN NASIONAL

En dernier lieu, nous nous plaisons à rapporter l'opinion d'un auteur qui jouit d'une grande autorité en matière héraldique, le comte Salver, archiviste du Grand-Duc de Wurtzbourg et conseiller féodal de Fulde en 1775 [1]. C'est à son ouvrage, considéré comme authentique, qu'on a généralement recours en Allemagne, pour les affaires nobiliaires, et même pour former les preuves exigées pour l'admission aux chapitres. Cet écrivain croit que les armoiries sont originaires des écus dont étaient armés les guerriers, et que ces espèces de boucliers sont aussi anciennes que les Germains; que selon toute vraisemblance, il n'y avait d'abord dans ces écus que des couleurs adoptées à volonté pour se distinguer les uns des autres; mais il est évident que ces signes n'ont pu tarder à devenir héréditaires dans les familles nobles, que l'ambition, inhérente à l'espèce humaine, devait porter à prendre une marque distinctive, nécessaire pour constater leur extraction.

On s'accorde à reconnaître que du moment où, en Franconie, les mérites du père et ses services rendus donnaient au fils le privilége de parvenir aux hauts emplois et dignités, de ce moment les familles nobles ont commencé, dit Salver, à se distinguer par des écus héréditaires, dans lesquels elles ont adopté ensuite des emblèmes de leurs casques. « Comme nous avons des traces, dit le même écrivain, que déjà sous les rois de Franconie, les tournois ont été institués entre les chevaliers et nobles — tournois antérieurs à ceux qui ont été régulièrement établis en 930 et 937 par Henri-l'Oiseleur — ainsi nous devons croire que les hommes qui assistaient à ces tournois, portaient sur leurs casques des emblèmes et ornements, appelés plus tard *cimiers*. . . . . ces emblèmes étaient placés après le tournois sur l'écu, et comme l'écu se transmettait du père au fils, la famille noble ne se distinguait pas uniquement par des couleurs, mais aussi par des emblèmes placés sur ces couleurs.

« Ce qui prouve, ajoute Salver, que dans les anciens temps la noblesse ne portait pas seulement les armoiries pendant la

[1] *Proben des hohen teütschen Reichs adels.*

PERPUSTAKAAN NASIONAL

guerre, mais aussi qu'elle les faisait dessiner, sculpter ou graver sur ses monuments. Les plus anciens bâtiments, palais, églises, autels, tombes, etc. sont là pour l'attester. C'est ainsi qu'on remarque à l'église des pères Bénédictins à Erfurt, une vieille pierre sépulcrale posée en 1036, sur laquelle se trouve l'épitaphe et les armoiries de Wautier comte de Glizberg. Les armoiries gravées sur cette pierre ont une analogie complète avec celles que l'illustre maison de Glisberg ou Gleisberg porte encore de nos jours. » Pour prévenir l'objection que l'on pourrait faire que ces armoiries ont été gravées postérieurement, Salver rapporte plusieurs preuves authentiques que l'on ne peut se refuser raisonnablement à admettre. Il dit qu'il pourrait citer encore d'autres exemples pareils, s'il était nécessaire d'appuyer davantage ce qu'il avance.

Les nombreuses recherches que nous avons faites sur le sujet qui nous occupe — sujet si intéressant sous le rapport historique — nous ont donné la ferme croyance que les armoiries héréditaires existaient déjà avant l'institution des tournois réglés; qu'elles ont commencé avec l'hérédité de la noblesse, hérédité à laquelle on peut hardiment assigner pour époque le Ve siècle, pendant lequel il est prouvé que la noblesse se transmettait déjà du père au fils, du moins en Franconie; de sorte que d'après notre opinion bien arrêtée, nous le répétons, l'origine des armoiries n'est pas due aux tournois réglés qui ont commencé sous l'empereur Henri-l'Oiseleur, et encore moins aux croisades, qui sont d'une date beaucoup moins ancienne; mais nous pensons que c'est des tournois que provient l'usage d'orner l'extérieur de l'écu, de casques, cimiers, lambrequins, devises et autres pièces, et que cet usage est devenu plus universel et plus connu dans tous les pays européens, en se répandant dans un plus grand nombre de familles des nations chrétiennes, par les expéditions de la Terre Sainte, qui, comme on sait, ont commencé par celle de notre Godefroid de Bouillon, le 15 août 1096. Son armée était composée de 70 mille hommes d'infanterie et dix mille hommes de cavalerie, la plupart choisis

PERPUSTAKAAN NASIONAL

dans la noblesse de Flandre, de France, de Lorraine et d'Allemagne.

Nous objectera-t-on qu'on ne peut citer de plus ancien sceau connu des comtes de Flandre où l'on voit des armoiries, que celui de Robert-*le-Frison*, attaché à un acte de l'an 1072? — Sceau qui représente d'un côté le prince à cheval et de l'autre un écu, ayant pour emblême un lion — mais les armoiries comme marques de noblesse ne pouvaient-elles donc pas exister sans que l'usage de les porter dans les sceaux fût reçu? Nous objectera-t-on Henri Spelman [1] qui est cité souvent comme une grande autorité en cette matière, et qui prétend que la noblesse d'Angleterre n'a des armoiries que depuis le règne de Guillaume-*le-Conquérant*, c'est-à-dire du XIe siècle? Ce chevalier anglais fut assurément un antiquaire savant et un des hommes les plus versés dans l'histoire d'Angleterre qui aient existé au XVIIe siècle; mais il paraît avoir peu connu les usages des autres nations, et sous ce rapport il laisse beaucoup à désirer. D'ailleurs qui ignore que l'hérédité constatée de la noblesse est loin d'être aussi ancienne chez les Anglais que chez les Allemands, et que les tournois ne furent établis en Angleterre que par le roi Richard à la fin du XIIe siècle? Par conséquent les armoiries doivent avoir été introduites chez cette nation beaucoup plus tard que chez les Germains. Les adversaires de notre opinion sur l'origine des armoiries héréditaires peuvent encore, nous le savons, nous objecter d'autres auteurs, et même Butkens, qui croit que le blason n'a commencé aux Pays-Bas que vers le milieu du XIIe siècle. Sans vouloir amoindrir le moins du monde la confiance qu'inspire l'auteur des *Trophées de Brabant*, nous dirons qu'on peut fort bien ne pas être de son avis, puisqu'il ne jouit pas plus qu'un autre de la prérogative d'infaillibilité. Au surplus, plusieurs erreurs qu'il a commises autorisent à ne pas toujours adopter aveuglement toutes ses assertions.

[1] *Glossar. archæologic.*

PERPUSTAKAAN NASIONAL

En terminant, nous ferons observer que nous sommes entièrement convaincu d'une vérité généralement reconnue, celle que les expéditions de la Terre Sainte et les actions héroïques auxquelles ces guerres donnèrent lieu, ont rehaussé l'éclat de l'usage des armoiries; que le blason s'est perfectionné, que sa connaissance a été fondée sur des principes historiques, que ses règles sont devenues immuables, qu'il a été placé enfin au rang des sciences.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

es entière-
lle que les
auxquelles
usage des
nnaissance
ègles sont
s sciences.

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA